Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le « référent handicap » est François DEBELLE joignable comme suit :

Association Enfance et Compagnie
10 rue de la république – 13001 Marseille
Site : plateformejonas.fr
Courriel : infos@plateformejonas.fr
Tel : 06 62 63 26 22

Le référent prend contact avec les personnes concernées et, le cas échéant, construit un protocole d'aménagement sur :

- Un prolongement de la durée de la formation
- Un aménagement des durées et des formats d'épreuve d'évaluation.
- Tout autre aménagement répondant au besoin du candidat garantissant le respect des conditions de réalisation et de validation de la certification

Ce référent aborde notamment l'accessibilité de la formation et de l'examen de certification et l'organise en fonction de la situation de handicap.

Dans certains cas, le référent handicap pourra solliciter une expertise externe ainsi que les conseils de l'Agefiph ou de Cap emploi.

Les conditions de déroulement de la formation et de l'évaluation s'appuieront pour l'essentiel sur les dispositions prises sous la responsabilité de la médecine du travail et de l'entreprise quant à l'aménagement du poste de travail de la personne évaluée si l'évaluation se déroule pendant les heures de travail. Dans le cas où la personne est en télétravail, le référent prendra le temps d'évaluer les conditions pratiques de la formation et de l'évaluation.

Handicap physique : La formation s'effectue en distanciel, la certification a lieu en visioconférence. Des pauses peuvent être aménagées durant l'épreuve orale si nécessaire.

Handicap lié à l'ouïe : la personne peut être accompagnée d'un traducteur LSF avec lequel elle a l'habitude de communiquer. Pour les traductions et l'aide en ligne, nous nous appuyons sur le service en ligne de l'Institut national de jeunes sourds de Metz - 49, rue Claude Bernard - 57 070, Metz. L'INJS accueille des enfants porteurs de troubles spécifiques du langage (TSL) sur le versant de la dysphasie.

Handicap lié à la vue : L'intégration professionnelle des personnes touchées par une déficience visuelle demeure un enjeu de taille puisque plus de la moitié des personnes handicapées visuelles sont au chômage. Notre approche consiste à inventorier les mesures déjà en place pour compenser cet handicap. Les documents peuvent être traduits en braille, l'écran du PC de la personne peut-être un peu plus grand, avec des logiciels spécifiques, permettant par exemple d'agrandir ce qui est affiché. Il peut également disposer d'un clavier supplémentaire qui permet d'écrire ou de lire en braille ou être équipé d'une oreillette pour écouter la synthèse vocale de son ordinateur. Ces outils d'assistance sont inefficaces pour des éléments non textuels : images , diaporama, etc. On privilégiera des descriptions textuelles. On pourra s'appuyer sur les conseils de la Fédération des aveugles de France ou sur la Confédération française pour la promotion sociale des

aveugles et amblyopes. Traducteur braille est un outil en ligne gratuit conçu pour convertir du texte, des mots ou des phrases d'un langage écrit standard en braille, un système d'écriture tactile utilisé par les personnes aveugles ou malvoyantes. Le braille est composé de points en relief disposés selon des motifs qui représentent des lettres, des chiffres et divers autres symboles, permettant aux personnes malvoyantes de lire et d'écrire par le toucher.

Pour les traduction en Braille, nous utilisons le site « Traducteur en Braille » : https://tools.waytolearnx.com/braille-translator?set_language=Fran%C3%A7ais
L'application analyse le texte et génère la représentation braille correspondante, composée de points en relief disposés dans des cellules braille. Les personnes malvoyantes peuvent ainsi convertir des notes personnelles, des messages ou des documents en braille pour la lecture et l'écriture.

La formation et l'épreuve orale doivent s'adapter à ce contexte. Ainsi, la présentation des membres du jury doit être complète et signifiante. Des temps de relecture des messages échangés permettent de s'assurer que chacun a bien été compris.

Troubles « dys » : Environ 7% de la population est touchée par un trouble « dys » qui se traduit généralement par des troubles de certaines fonctions cognitives, en lien avec les apprentissages. Ces troubles n'affectent en rien les capacités intellectuelles de la personne qui en est atteinte.

On distingue :

- **Dyslexie** : la personne présente des difficultés pour la lecture. Cette tâche lui demande beaucoup d'énergie.

- **Dysorthographie** : en lien avec la dyslexie puisqu'elle touche au langage écrit. La personne présente des difficultés pour écrire sans faute.

- **Dysgraphie** : La personne présente des difficultés pour écrire. L'écriture est souvent lente et très coûteuse.

- **Dyscalculie** : Difficultés pour la personne de comprendre et utiliser les nombres, pour la pose d'opérations, l'évaluation de quantités.

- **Dysphasie** : La personne peut avoir des difficultés pour décoder du langage oral ou pour s'exprimer avec des troubles au niveau phonologique, lexical.

- **Dyspraxie** : la personne présente des difficultés pour manipuler, pour la réalisation de certaines tâches manuelles (faire ses lacets, tenir les couverts…).

- **TDAH ou TDA** : Les personnes présentent des difficultés pour se concentrer sur une tâche, elles peuvent facilement être distraites par leur environnement

Il existe un nombre important de logiciels permettant de faciliter le quotidien des personnes présentant des troubles dys en réalisant un travail important de correction, de dictée ou de retour vocal :

- **Les correcteurs d'orthographe en ligne** présentent des fonctionnalités variées telles que : la correction de l'orthographe, de la grammaire, de la ponctuation, de la syntaxe, du style. Ils intègrent parfois des dictionnaires pour faciliter la compréhension des fautes réalisées.

- **Pour la dictée vocale,** de nombreuses applications permettent cette fonctionnalité. Les logiciels de retour vocal existent également. Pour ces applications, l'utilisation d'un micro casque est recommandée, les micros de PC étant trop faibles.
- **Les logiciels de retour vocal** sont plutôt utilisables en ligne sur internet et sont assez performants dans le retour.
- Pour faciliter la concentration des personnes présentent des TDA ou TDAH, l'utilisation de casques anti-bruit permet une réduction significative des bruits parasites.
- **Pour faciliter la lecture**, on choisira une animation des textes adéquatés pour faciliter la concentration sur les mots importants.
- **Nos contacts** : Equipe&Moi - Adaptech Pro - 12 rue de la Donelière – 35000 Rennes

Notre référent handicap prend contact avec la personne concernée et échange avec elle sur les outils et moyens utilisés actuellement pour compenser son handicap et prévoit des conditions d'évaluation qui utilise et respecte ces moyens habituels.

Handicap psychique et intellectuel : Ces troubles du neurodéveloppement sont à l'origine d'une altération du raisonnement logique et de l'accès à l'abstraction. Ces troubles sont, en principe, repérés et compensés dès la petite enfance pour permettre les apprentissages fondamentaux. A l'âge adulte et dans le cadre professionnel, ce type d'handicap est compensé ou accompagné. On s'appuie sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) : *« L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel - Caractéristique du TDI et des troubles associés : quelques conseils pratiques d'accompagnement »* - Validé par la CSMS le 5 juillet 2022. La certification peut être réalisée, par exemple, en plusieurs parties d'une durée de 10 minutes et selon un plan à définir avec le candidat.

1. Déroulement et contenus de l'épreuve de certification

Les épreuves de certification consistent en la remise d'un document (épreuve écrite) et en une soutenance orale devant le jury.

Pour l'épreuve écrite, les candidats réalisent un travail personnel et préalable, un document de 6 à 8 pages transmis au jury 15 jours avant l'oral d'évaluation.

Le plan-type de ce document est fourni au candidat :

- Présentation succincte du candidat
- Présentation succincte de la structure qui a fait l'objet de son étude. Il peut s'agir de l'étude de cas qui a été présentée aux candidats en fin de formation.
- Projet de lettre de mission d'un référent en prévention de maltraitances faites aux mineurs
- Une fiche synthétique présentant un projet de formation sur la prévention des maltraitances : objectifs pédagogiques, public visé, thèmes principaux, outils pédagogiques utilisés.
- Un plan structuré donnant les objectifs et les outils pédagogiques d'une séance de sensibilisation sur la prévention des maltraitances faites aux mineurs
- Un projet de plan d'action avec diagnostic, organisation et suivi

Il s'agit, à partir de ce travail préalable, de vérifier la capacité d'analyse, de problématisation et de recherches de solutions du candidat sur un cas donné qui peut être soit le contexte institutionnel du candidat soit une étude de cas fournie au candidat.

L'épreuve orale, la soutenance du dossier :

La soutenance orale individuelle est prévue sur une durée de 1h30 se décomposant comme suit :

-	Présentation du candidat	5'	
-	Présentation du rôle de référent dans une structure accueillant des mineurs	5'	Compétence 1
-	Présentation du projet de formation	10'	Compétence 2
-	Animation d'un extrait de la formation	10'	Compétence 2
-	Animation d'une partie de la séance de sensibilisation présentée au jury	10'	Compétence 3
-	Temps d'échanges sur le plan d'action présenté dans le document	15'	Compétence 4
-	Questions fermées sur l'amélioration continue	5'	Compétence 5
-	Exemple de boucle d'amélioration continue dans le plan d'action	10'	Compétence 5
-	Présentation des attendus d'une charte d'engagement	5'	Compétence 6
-	Présentation d'une séance d'écriture collaborative d'une charte	5'	Compétence 6
-	Dix questions ouvertes sur la gestion de crise	10'	Compétence 7

Total : 90' soit 1h30

L'exposé est libre dans ses modalités et formes de présentation. En cas de besoin de matériel, le candidat devra en informer le responsable de l'organisation des épreuves de certification.
Cet oral permet de vérifier la pertinence des décisions contenues dans le plan d'action et le lien que le candidat fait entre ses connaissances théoriques, son expérience, ses savoir-faire et son savoir être.
Pour que la certification « Exercer une mission de référent prévention des maltraitances faites aux mineurs » soit attribuée, il faut obligatoirement valider les 7 compétences spécifiques qui la constituent. Pour valider les compétences, tous les critères et indicateurs d'évaluation doivent obligatoirement être validés par le jury.